Huitième Bataillon, Montréal.

Pour être Lieutenant:

Enseigne Benjamin Comte du 9e Bataillon Dixième Bataillon, Montréal. Pour être Lieutenant :

Quartier-Maître Ulric Boudreau, du 9e Bataillon.

Enseigne Alexis Trudeau, du Do. Do. H. C. B. R. Vallières, du Do. Troisième Bataillon, L'Islet. Pour être Capitaine:

Capitaine Charles Harrower, du 1er Bataillon, vice Fortin, qui a laissé les li-

Pour être Enseigne:

Enseigne Edouard De Gaspé, du 1er Bataillon, vice Caron, qui a laissé les limites.

Pour être Adjudant: Enseigne Samuel Richard Dominique, vice

Dechene, qui a laissé les limites. Par Ordre,

A. DE SALABERRY, Lt. Colonel, Député Adjt. Génl. de Milice.

Opinion Publique.

Dimanche le 16 février 1851, après le service divin du matin, les habitants de la paroisse St. Charles de Lachennie, Comté de Leinster, se sont assemblés en la salle publique de la susdite paroisse, aux fins de prendre en considération la conduite des Juges des Districts de Québec, Trois-Rivières et Montréal relativement aux tarifs des avocats, greffiers et huissiers.

LE C. BEAUMONT, ECR. N. P. Président. LE MAJOR MATHIEU, Vice Président.

M. ALFRED VIENNE, Secrétaire. Après que l'explication du sujet de l'assemblée a été faite, il a été résolu unanime-

Proposé par Jacques Laurier, Ecr. et seconde par Louis Dupras, Ecuver, Consciller.

Résolu-1°. Que cette assemblée approuve hautement l'indépendance des Juges et leur bienveillance pour ce pays en général et nommément de la classe agricole dans la rédaction du tarif des frais de Justice, qu'ils viennent de saire sous l'operation de la loi, en faisant disparaître le lourd fardean qui pesait sur le peuple depuis si longtemps avec le système ruineux d'honoraires accordés aux avocats, greffiers etc.

Résolu-2°. Proposé par Antoinne Vaillancourt, Ecr. seconde par M. J. B. Gratton. Que cette assemblée est remplie de grati-

tude et de reconnaissance envers les Juges, pour l'intérêt qu'ils portent au public en saisant disparaître ces hauts frais qui nons opprimaient.

Proposé par M. Félix Laurier et secondé par M. Pierre Laurier.

Résolu-3°. Que nous avons à nous féliciter que MM. les avocats de Montréal, n'ont fait paraître aucun ressentiment contre les et cela augmente encore la confiance que l'on a toujours que pour cette haute classe.

Proposé par M. Narcise Vinette secondé par

M. David Chaplean.

Résolu, -40. Que la présente soit publiée dans tous les journaux.

A une assemblée publique des Electeurs de la paroisse de St. Lin, comté de Leinster, tenue à la salle publique du lieu, Dimanche le 16 février 1851 à la sortie de la messe.

Joseph Dufresne, Ecuier, N. P. Président J. B. ETIER Ec .- J. P. Vice Président Carolus Laurier, Ecuier,—J. P. Serétaire. Les résolutions suivantes ont été adoptées à Punanimité.

Propose par Louis Archambault, Ecuier, se-conde par M. Joseph Forest Marguiller.

Résolu.—1°. Que cette assemblée approuve le ministère d'avoir réduit à des salaires fixes des honoraires démesurés dont jouissaient certains officiers de justice.

Proposé par M. Pascal Jannot et secondé par M. Ambroise Tellier.

Résolu, -2°. Que cette assemblée approuvé l'indépendance des juges du pays en établissant un tarif d'honoraires aux avocats, gressiers et proportionné à leurs services et que selon cette assemblée le Banc devait être en état d'établir un tel taux, mieux qu'aucune autre autorité.

Proposé par M. Louis Simard et secondé

par M. Joseph Jannot.

Résolu,—8 ° . Que ces démarches remplissent le peuple de confiance et lui sont espérer que le tems n'est pas éloigné où tous les employés, dans toutes les branches du gouvernement et le service public ne seront rétribués que proportionnellement à leurs travaux, leurs talents / Æquitas.... le tout avec des emblèmes généet responsabilité.

Proposé par M. Narcisse Locas, com. d'Ecole et secondé par M. François Morin.

Résolu, 4º. Que cette assemblée est d'opinion que dix chelins par jour seront une indemnité raisonnable, aux membres de la Chambre d'Assemblée, durant chaque session.

Proposé par M, Joseph Thouin Roch et

seconde par M. Louis Terrien. Résolu, 5°. Que les journaux le Moniteur et l'Avenir, par leur indépendance, le premier en plaidant si bien la cause du peuple et le second en insérant dans son programme, " abolition du priviléges des avocats et liberté accordée à tout homme de défendre sa propre

cause":ont bien mérité. Propose par M. Ambroise Géroux et secon-

dé par M. Augustin Villemaire.

Résolu 60. Que tout en observant que le correspondant A. B. de la Minerve dans sa feuille du 10 couraut, aurait du se montrer plus ouvertement, cette assemblée n'approuve -pas moins son projet et écrit qu'une loi basée sur ces principes produirait un grand bien au pays.

Proposé par Jacques Larose, Ecuior, conseil-

ler, secondé par Joseph Vines, Equier, conseil-

Résolu 7º. Que la loi actuelle dez muni cipalités est loin de satisfaire aux besoins du rité. peuple et que des municipalités de paroisse seraient infiniment préférables.

J. Dufresne, Président, J. B. ETHIER, Vice President, CAROLUS LAURIER, Secrétaire.

CORRESPONDANCE.

[Bien que nous ne nous croyions pas tenu l'inserer la réclamation suivante, vû que les documents et les notes auxquels elle réfère, ont été mis simultanément sous les yeux 'du public, nous la publions toutesois afin de donner une satisfaction complète, souhaitant d'ailleurs que cette réclame ait l'effet de faire disparaître les doutes sur le véritable sens des résolutions auxquelles elle fait allusion.]

Monsieur le Redacteur,

Vous avez accompagné de notes éditoriales les rapports de deux assemblées publiques sur votre feuille, l'un du 31 Janvier dernier, l'autre le onze Fevrier courant, ces rap-ports étaient conçus dans les mêmes termes.

La première note portait. "Le différend qui se pour-suit entre les juges et les avocats de Québec a déjà provo-qué des manisfestations en faveur des premiers; la question semble maintenant devenir populaire. La lettre qui suit à ce sujet en est du moins un indice."

La seconde note portait. "Outre que le ystème d'ho-noraires n'est point aboli, il est à noter que les auteurs des résolutions ci-dessus se méprennent sur le fonds même de la difficulté entre les juges et le Barreau de Qué-bec, puisque la séduction du tarif n'en a pas été la cause. En se référant aux rapports étendus qui ont été publiés

sur l'origine et les circonstances de ce différend, on peut de suite reconnaître le faux point de départ adopté par l'assemblée de St. François de Sales. En affaires publiques on doit reconnaître que de pareilles inexactitudes ont une grande importance.

Aurez-vous la bonté d'expliquer à vos lecteurs 1 ° . comment le rapport de l'assemblée de Terrebonne touchait au différend entre MM. les Juges et le Barreau ? 2°. Comment celui de l'assemblée de St. François de Sales pourrait ne pas pas toucher aux dificultés entre les Juges et le Barreau si celui de Terrebonne y avait rap-

port ; l'un n'étant que la reproduction de l'autre? Nous aimerions aussi à vous mettre sur vos gardes à propos d'inexactitudes. La résolution adoptée à l'assemblée de St. François de Sales comme à celle de Terrebonne ne peut pas exactement s'interprêter de manière à donner à entendre que le système d'honoraires es aboli puisqu'il y ait question de remercier les juges de leur réduction du tarif. Or un tarif suppose nécessaire-ment des honoraires. Il aurait donc fallu appuyer sur le mot système auineux au lieu de le retrancher, la chose se serait alors naturellement expliquée et personne n'au-

rait commis d'inexactitude.

Terrebonne 16 Février 1851.

P. ALARIE. G. M. PREVOST.

FAITS DIVERS.

-On écrit de Saint-Jean-en-Royans (Fran-

ce) au Courrier de la Drome : " Dans la commune d'Auberives (Isère) chez M, Clot. propriétaire, deux ouvriers qui Juges et prouvent par la qu'ils approuvent creusaient un terrain destiné à recevoir la comme nous leur conduite juste et équitable roue d'une sabrique ont découvert, à une prosondeurid'un peu moins d'un mètre (1), un vase antique rempli de pièces romaines. Ce récipient, qui, avec le contenu, ne pesait pas moins de quarante-six kilogrammes(2), se trouvait adossé, le goulot en bas, contre un mur souterrain et a été légèrement endommage par l'instrument de l'ouvrier. Mais il n'en est pas moins extrêmement remarquable, et par sa forme,'se rapprochant beacoup de celle d'un aerostat, et par la matière dont il est luimême composé. C'est du très-beau cuivre sur lequel a été posé une couche d'un certain vernis dont on voit quelques traces au haut lents, tout de noir habillec, s'appuie sur la l du goulot, car le reste du vase est recouvert d'un enduit qui est dû à son séjour dans la mence ainsi sa déposition de sa voix la plus terre. Ce vase, parfaitement arrondi à la partie moyenne et d'une très belle capacité, présente à la partie supérieure les traces d'une ause qui n'a pu être retrouvée et placée latéralement. Tout porte à croire que c'est ce que les anciens appelaient amphore, principale mesure pour le liquide chez les Romains, et qui contenait quatre-vingts livres pesant d'eau

"Quant aux très-nombreuses pièces de monnaie contenues dans cette amphore, eiles sont en argent pur, et leur forme est d'une pièce de 1 franc, plus ou moins ronde; quelques-unes sont comme des pièces de 50 centimes. La tête des empereurs qu'elles représentent est très-bien conservée, et les revers sont extremement curieux. J'ai quelquesunes de ces pièces en ma possession, et j'ai pu, en les nettoyant, lire: Antonius, Maximinus, Philippus, et beaucoup de Gordianus, ce qui nons indique la première époque moderne. Sur les revers j'ai pu lire : Mars propugn. Augusti. - Mars victor. - Securitas publica. ralement bien conservés.

-On lit dans les journaux de Londres:

"Mme Elisa Denman est traduite devant le magistrat pour avoir sait tapage à la porte de son mari, M. John Denman, 5, Beaufort-Street, Chelsea, sans raison ni excuses légitimes. L'huissier présente le Nouveau-Testament à M. Denman, le pluignant ; celuici refuse de prêter serment.

L'huissier au magistrat, M. Broderip .-Monsieur refuse de prêter serment sur un livre catholique. Je lui en ai offert une édition surmontée d'une croix.

M. Denman.-Je n'ai rien à objecter à la croix; je proteste seulement contre le contenu du livre, parce qu'il est l'édition de Cambridge, et non pas du tout la version catholi-

M. Broderip.-Vous êtes catholique, je présume?

M. Denman.—Catholique romain.
M. Broderip.—Jamais l'objection que vous faites n'a en lieu. C'est ici une édition du

(1) Le mètre équivant à 3 pieds: (2) Kilogramme signifie mille grammes.

Nouveau Testament autorisée devant tous les tribunaux du royaume. Vous pouvez bien prendre Dieu à témoin que vous dites la vé-

M. Denman .- Il faut pour cola que ma conscience soit tranquille. Or, cette traduction n'est pas conforme à la version catholi-

Mme. Denman, prenant la parole. Monsieur Denman vous aviez étudié pour être membre du clergé protestant.

M. Denman.—Je me suis converti à la re-

ligion romaine. M. Broderip.—Vous refusez alors de prêter

le serment ordinaire? M. Denman.-Je refuse.

M. Broderip.—Alors il n'y pas lieu à procéder; car je ne puis pas vous faire prêter d'autre serment.

La police n'ayant rien à articuler contre Mme. Denman elle est renvoyée de la plain-

-On lit dans la Gazette des Tribunaux: POLICE CORRECTIONNELLE.

" Français, patriote, et pochard, Le drapeau rouge, voilà mon étendard!

Vive la République démocratique et sociale!...''

Un groupe assez considérable s'était formé autour de l'orateur, qui était l'objet d'une véritable ovation, quand deux agents, sendant le groupe, arrêterent le patriote, qui résista avec voies de fait.

Il comparaissait aujourd'hui devant la poice correctionelle.

M. le président.-Vous avez adressé une allocution à l'arbre de la liberté, alors que vous étiez en état complet d'ivresse; singulière façon de l'honorer d'abord.

Le prévenu.-Mon président, je suis incapable des locations que vous dites,vu que... des choses... de la politique... de l'état du Gouvernement, je ne connais pas ça; moi, je n'ai pas d'opinion, je n'ai pas assez d'éducation

M. le président.-Vons avez crié: "Vive la République démocratique et sociale!"

Le prévenu.-M'sieu l'agent a mal entendu; je chantais: "Vive le vin! vive ce jus divin! je veux jusqu'à la fin... "etc. Il a entendu la République démocratique et sociale, on peut se tromper, je ne dis pas qu'il fuit exprès de dire ça.

M. le président.-Vous avez résisté, lancé des coups de pied.

Le prévenu.—Il m'a jeté par terre. M. le président .- C'est l'ivresse qui vous a

fait tomber. Le prévenu.-Ah!... je ne veux pas vous démentir, j'ai ern que c'était m'sieu l'agent, du moment que vous me dites que c'est le vin... Mais pour ce qui est des opinions, moi j'aime le Gouvernement et je respecte l'autorité; mais j'ai pas de connaissance en politi-

que du tout, du tout. M. le président. - Quels sont vos moyens d'existence; travaillez-vous?

Le prévenu.-Pas pour le moment; mais j'ai un ami qui est dans la vidange et qui doit m'y faire entrer.

Malgré cet espoir prochain d'une position sociale, le tribunal condamne le prévenu à trois mois de prison.

Une affaire de chiens .-- C'est une véritable affaire de chien que celle qui a fait traduire le nommé Guimper devant le tribunal de police correctionnelle.

tendue comme témoin; elle s'avance à pas barre, tant son émotion la suffoque, puis comlamentable: "Messieurs, il n'y a pas deux mois, javais

Une vieille dame, la veuve Poniche, est en-

le bonheur de posséder trois chiens, trois amours de chiens, grissons de la plus noble espèce, tout jeunes encore, et qui cependant donnaient déjà la plus belle espérance...

M. le président.-C'est bon, Madame, il paraît que le prévenu vous les a volés, vos chiens!

La vieille dame. S'il n'avait fait que me les voler pour les mettre dans une meilleure condition que la mienne, je m'en serais consolée peut être, car enfin j'aurais préféré leur bonheur au mien; mais si vous saviez ce qu'il en a fait, de mes chiens! le monstre! Il les a plongés dans le dernier dégré de l'abaissement et de la misère.

M. le président.—Qu'en a-t-il donc fait, de vos chiens?

La vieille dame.—Ah! Monsieur le président, vous allez entendre le comble de l'horrenr. Figurez-vous que cet être pervers, que j'avais le malheur d'avoir pour voisin, me dit un jour de sa voix mielleuse: " Mame Poniche, vous êtes un peu gênée; n'y a pas de honte, tant d'autres que vous se trouvent dans la même passe, après ce qui s'est passé! Vous devriez vous défaire de vos chiens; c'est trop de trois pour vos movens; et je connais une grande dame qui vous en donnera bien cent écus des trois." J'ai cédé à la convoitise, Monsieur le président, et j'ai livré mes trois innocents; le bon Dieu m'en a punie; c'est bien fait, mais c'est bien cruel, allez!

M. le Président.—Vous n'avez jamais reçu

vos 300 fr.? La vieille dame.-Si ce n'était que cela encore, mais le monstre, sa prétendué grande dame se trouvait être tout bonnement une vulgaire marchande de chiens, qui lui a donné 35 fr. en échange de mes trois amours, que j'ai vu pitcusement étales au marche, et que la barbare marchande n'a point voulu me rendre, malgrés leurs pleurs et leurs caresse; car ils m'avaient reconnue et s'élançaient vers moi comme de pauvres abandonnés."

La condamnation à un an de prison et 25 fr. d'amende prononcée contre Guimper ne peut consoler la veuve Poniche, qui, comme Calypso, persiste à rester inconsolable.

EXTRAITS DE JOURNAUX.

(Du Canadien.)

NOUVEAUX BRUNSWICK .- La législature du Nouveau-Brunswick s'est assemblée à Frédéricton le 6 février. L'honnorable Charles Simonds ayant été unanimement élu président de la nouvelle assemblée. Son Excellence le lieutenant gouverneur, sir Edmund Head, ouvrit la session par un assez long discours où après avoir parlé du chemin de fer en voie d'exécution de Saint-Andre versQuébec, et de celui projeté d'Halifax à Portland il dit: "Vous pouvez être assurés que le gouvernement de Sa Majesté et le neuple anglais verraient un si grand pas dans notre avancement avec un plaisir et une satisfaction sans mélange. Ce qui ajoute en core à la valeur de cette vaste entreprise (Le chemin d'Halifax à Portland) c'est qu'elle aménera probablement des mesures pour relier la ville de Québec à la capi-

dans un commun intérêt, les belles dépendances de la couronne britannique sur ce con-Son Excellence annonce aussi qu'en consormité des votes antérieurs de la légistature elle a fait exécuter quelques travaux sur la rivière Saint-Jean, dans le but de faciliter les communications avec le Canada, et elle re-

tale de la Nouvelle-Ecosse par la grande li-

gne projetée (d'Halifax à Québec); ligne que

je regarde comme étant de la plus haute im-

portance en ce qu'elle relierait entre elles,

commande la continuation de ces traveaux. Elle dit encore que Sa Majesté ayant donné son assentiment à l'acte concernant les postes provinciales, on propose que la direction en soit transférée au gouvernement provincial, le 6 juillet prochain, et elle recommande à la législature de faire quelques amendements qui lui seront signalés dans les détails de la loi.

Son Excellence parle du voyage quelle a fait à Toronto l'automne dernier, conformément au désir du gouverneur-général, pour confèrer avec lui sur la question du territoire en litige entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, et dont le résultat a été la nomination d'arbitres que nous avons déjà annoncée.

L'assemblée avait voté, dans sa dernière session, une adresse à la Reine demandant que le conseil législatif fût rendu électif. Son Excellence doit communiquer une dépêche à ce sujet, qui témoigne dit-elle, de la disposition du gouvernement impérial, à se conformer aux vœux des sujets de Sa Majesté sur les questions constitutionnelles.

Le procureur-général Wilmot ayant été nommé juge, M. Street procurer-général et membre du conseil exécutif, et M. Connell membre du conseil législati, il a été ordonné de nouvelles élections pour les comtésd'York, de Nothumberland et de Carleton, que ces messieurs réprésentaient.

CATALOGUE

DE QUELQUES-UNS DES

MINERAUX ET DEPOTS ECONOMIQUES

DU CANADA,

AVEC LEURS LOCALITES.

Note.-Les quantités indiquées dans les localités ne sont pas dans tous les cas assez considérables pour être exploitées avec profit, mais elles sont toujours assez importantes pour attirer l'attention aux localités, comme pouvant conduire à la découverte d'autres localités dans es environs, où les quantités pourraient être plus grandes.

METAUN ET LEURS MINERAIS. Fer...... Oxydulé..... Marmora, rang 1, lot 7, (un banc de 100 pieds); rang 2, lot 13; rang 9, lot 9; rang 9, lot 6.

Marmora, rang 1, lot 7, (un banc de 100 pieds); rang 2, lot 13; rang 9, lot 9; rang 9, lot 6.

Madoc, rang 4, lot 2, (bane de 25 pieds); rang 5, lot 11 rang 6 lot 10; rang 7 lot 9. Sherbrooke Sud, H.-C., lac Meyers, rang 3, lots 17. 18,

19, (banc de 60 pieds). Bedford, rang—,
Hull, rang 7, lot 11, (banc de 40 pieds); rang 5, lot
11; rang 6, lots 12 et 13.
Litchield, Portage du Fort, un petit filon.

Oligiste...... Lac Huron, location de la Mine de Wallace, près de la rivière au Poisson Blanc, (un filon de 15 pieds). McNab, rangs C. et D., lot 6, rivière Dochard, (filon

de 12 pieds). de 12 pieds).

Limoneux...... Middleton, Charlotville, Walsingham.
Gwillimsburg Ouest, embouchure de la rivière Holland.
Fitzroy, les Chats; Eardley, rang, 8, lot 20; March, lac Constance; Hull, rang 7, lot 14; Templeton, moulm de M'Arthur; Seigneurie de Vaudreuil, Côte Saint-Charland

Forges Saint-Maurice. Stanbridge, rang—, lot—; Simpson, rang 12, lot 8; Ireland, rang 4, lot 12; Seigneurie de Lauzon, Saint-Lambert; Seigneurie de Saint-Vallier, jonction de la rivière

du Sud et du Bras. Titané..... Saint-Armand Est, lot 45, (lit de 5 pieds); Sutton, (en lits de 2 à 8 pieds) rang 9, lots 4, 5, 6, 7, 9; rang 10, lots 7, 8; rang 11 lots 7, 9.

Brome, (en lits de 2 à 15 pieds) rang 3, lots 1, 2; rang

4, lots 5, 6; rang 5, lots 4, 5. Bolton, rang 14, lot 2.

Seigneurie de Vaudreuil-Beauce, angle du nord. (bane de 45 pieds).

Baie Saint-Paul, Saint-Urbain, (banc de 90 pieds); Saint-Lazare, (une masse encore plus considérable.)
ZINC.... Sulfure..... Lac Supérieur, location de Prin-

PLOMB Sulfurc Fitzroy, rang 8, lot 12; Bedford, rang—, lot—

Bastand, rang—, lot—; Seigneurie de la Petite Nation a Gaspé, Anse du Petit Gaspé et Anse des Sauvages. Cuivre Sulfures, etc Lac Supérieur; He Spar, location de Prince, filon de 4 pieds, (sulfure vitreux, avec argent).

Ile Saint-Ignace, locations de Harrison, Ferrier et Mer-

ritt; (cuivre natif avec argent). He Michipicoton, (cuivre natif avec argent). Micabay, Mamainse, (sulfures jaune, bigarré et vi-

treux). Lac Huron ; Rivière aux Racines, filon de 3 pieds, (sulfure jaune). Lac l'Echo, (sulfure jaune).
Mines de Bruce, filon de 4 pieds, (sulfures jaune, bi-Mine de Wallace, rivière an Poisson Blanc, (sulfure

iaune). Townships de l'Est Upton, rang 21, lot 51; (sulfure jaune argentifere,) veine d'un pied. Ascot, rang 7, lot 17, (sulfure jaune argentiaurifère,)

Inverness, rang 2, lot 4, (sulfure bigarré,) veine de 2 NICKEL Sulfure, etc Lac Huron, Mine de

veine de 2 nieds.

Augmentation de la Seigneurie de La Noraye et Dau-

tré, (avec pyrite de fer,) traces.

Brompton, rang 11, lot 19, (ocre de nickel,) traces.

Argent...... Natif, etc..... Lac Supérieur;

Location de Prince, un amas de 4 quintaux de 3½ pour

cent, qu'on y a rencontré, donne 72 lbs. d'argent par ton-neau de roche.

Ile Saint-Ignace, locations de Harrison, Ferrier et Mer-

Ile Michipicoton, côté du nord.

OR..... Nalif, en gravier..... Seigneurie de Vaudrenis-Beauce, rivière Guillaume; rivière Bras; misseau Les-sard; rivière de la Tousse des Pins, l'espace d'une lieue, en remontant; ruisseau du Lac. Seigneurie d'Aubert De Lisle, rivière la Famine.

Seigneurie d'Aubert-Gallion, ruisseau -

Pozer, l'espace d'une lieue, en remontant. Rivière Metgermet, vis-à-vis de Jersey. Natif, en filon...... Luc Supérieur, location de Prince,

Ascot, rang 7, lot 17, (avec cuivre et argent, valeur de l'or, une piastre par tonneau de la roche.)
Substances chimiques, ou qui exigent un trac-

tement chimique particulier pour devenir usuelles.

URANIUM-(Pour colorer le verre et peindre la porce-

laine, etc.)
Madoc, rang 4, lot 12, traces dans le banc de minerai

de fer, sous la forme d'ocre d'uranium.

Chromium—(Propre à colorer le verre, peindre l'a porcelaine et peindre à l'huile, etc.)

Bolton, rang 7, lot 26, dans une couche de 12 pouces de fer chromique.

Augmentation de Ham, rang 2, lot 21, dans une couche de 14 pouces de fer chromique.

Conalt-(Propre à colorer le verre, et peredre la porcclaine, etc.)

Lac Supérieur, location de Prince, (traces); Lac Hu-

ron, Mine de Wallace, (traces).

Augmentation de la Seigneurie de La Noraye et Datstré, avec nickel, (traces).

MANGANESE LIMONEUX—Propre à bianchir et 102-mer des agents décolorants.)

Bolton, rang 12, lot 22; Stanstead, rang 4, lot 24; rang 10, lot 9; Tring, piès de la borne de l'Est, sur le chemin de Lampton à Saint-François de Beauce; Sei-gneurie d'Aubert-Gallion, près de la rivière Pozer; Sei-gneurie de Sainte-Marie, 3ème rang, chemin de Framp-ton. Scienceurie de Sainte-Anne. MANGANESE LIMONEUX-Propre à blanchir et for-

ton ; Seigneurie de Sainte-Anne. Pyrite de fer-(Pour la manufacture de la coupe-

rose et du souffre.)

Clarendon, rang 2, lot 7; Seigneurie de Terrebonne, une veine de 4 pieds; augmentation de la Seigneurie de La-Noraye et Dautré, un filon de 40 pieds; Gardiby, rang

DOLOMIE-avec 45 pour cent de CARBONATE DE MAG-

NESIE-Propre à la manufacture du Sel d'Epsom et de la Magnésie du commerce-Débouché du lac Mazina; Sherbrooke N., H.-C., Drummond; Saint-Armand; Dunhan; Sutton; Brome; Ely; Durham; Melbourne; Kingsey; Shipton; Chester; Halifax; Inverness; Leeds; Seigneuric de Saint-Giles; Seigneurie de Saint-Marie; Seigneurie de Satnt-

GIOBERTITE—contenant 83 pour cent de CARBONATE DE MAGNESIE—(Pour les mêmes fins— Sutton, rang 7, lot 12; Bolton. lang 9, lot 17. Peintures de Pierre

BARYTE—Blane permanent.
Lac Supérieur, dans une multitude de filons, sur le rivage septentrional, depuis la rivière aux Tourtres jusqu'au cap du Tonnerre; Bathurst, rang 6, lot 4; McNab, embeuchurs du Dale de bouchure du Dochart.
Ocre de Fer-Ocre jaune, Brun d'Espagne, etc.

Waltham, lac ou étang à la Peinture, près de la clairière de Harwood Pierce, rivière Noire; Monstleld, Grand Marais, vis-à-vis de la pointe la plus septentrionale de File du Calumet; Durham, rang 4, lot. 4.

Taleschiste—Oere jaune—Stanstead, rang 9, lot 13.

Blanc de France—rang 9, lot 13; Leeds, rang 13, lot

Tale Ollatre—Blanc—
Sutton, rang 7, lot 12; Potton, rang 5, lot 20, très-pur;
Bolton, rang 1, lot 17; rang 2, lot 6; rang 4, lot 4; rang
11, lot 1; Melbourne, rang 2, lot 19; Ireland, rang 3, lot
10; Seigneurie de Vaudreuil-Beauce, rang 3, sur le Brus,
pur; Broughton, rang 4, lot 12, Elzévir, rang 1, lot 27;
rang 2, lot 13, pur

rang 2, lot 13, pur.

Serventine—Blanc-nerdâlre.

Townships de l'Est, en des localités trop nombreuses pour être particularisées. (Pour le rang voyez Marbre.)

ARGILE FERRUGINEUSE—Rouge-clair
Nassagaweya, moulins de McKann; Nottawasaga, rivière Enragée.

Matières applicables aux Arts.

Matteres applicables aux Arts.

Pierre Litographique—
Marmora, rang 4, lot 8; Rama, sur le lac Saint-Jean, au sud de la jonction, et sur le lac Couchiching; il y a probablement plusieurs; affleuremens entre Rama et Marmora,

distance de 70 milles. Matières applicables à la bijouterie et à l'ornement.

che ; Gaspé en orbicules. LABRADORITE. Diummond, rang 3, lot 1; Bathurst, rang 9. lot 19. AVENTURINE... Burgess, rang, 6, lot 3. HVACINTHE.... Grenville, rang 5, lot 10.

RUBIS ORIENTAL) Burgess, rang 9, lot 2, (en petits grains.) ...Lac Supérieur, île Spar, et en différents endroits, le long de AMETHYSTE.....

la côte voisine. QUARTZ-AGATE-RUBANE... (pour camées) - Lac Supérieur, baie du Tonnerre.

Jais..... Montréal. Matières pour faire la Verrerie. Grès Quartzeux Blanc-Lac Huron-sur le rivage septentrional, et dans les

lles des environs, en grande abondance. Cayuga, lots 45 et 46 ; ligne du township, au nord du chemin de Talbot; Dunn; Seigneurie de Vaudrenil; Seigneurie de l'Isle Perrot ; Seigneurie de Beauharnois. Rétinite, Basalte et roches alliées-(Pour verre roir) Lac Supérieur-Rivages et îles du Nord ; île de Michi-

icoton, et côte orientale. Lac Huron—Dans les digues de trapp du rivage septentrional et des iles voisines.

Montagne de Rigaud ; Montagne de Montréal ; Monta-

(A continuer.)

gne de Montarville.

cat, a mis au mondé un fils.

ERRATUM.-A la 1rc. page, 3e colonne. 2e paragraphe: Au lieu de : reclame de l'Histor-RE etc, lisez: reclame contre certains passage de l'Histoire, etc.

NAISSANCE. A Québec, le 15, la dame de F. Evantural, ecr., Avo-

MARIAGES.

En cette ville, le 11, par Messire St. Pierre, M. J. La-ramée, à Delle. Tercile Faucher, de Québec.

DECES. A St. Roch de Québec, le 13 du courant. Dame Louis se Doiron, agée de 73 ans et dix mois, épouse de seu J. Bte. Thomas dit Bigaoutte, écuyer.

A St. Vincent de Paul, le 18 du courant, à l'âge de 87

ans, M. Augustin Valiquet, respectable cultivateur.

ARDI prochain, 25 Février, à deux heaves de l'aprè è mi, aura heu, à la Maison de la Providence, à La-prairie, un Bazar au bénéfice des ir firmes et des orphetus-